

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 12 2019**



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**Association La Nef**  
20 rue Rouget de Lisle  
93500 Pantin

Mesdames, Messieurs,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association La Nef relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « **Information au titre d'un événement post clôture** » de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19.

L'activité de l'association La Nef entre dans le champ de activités soumises à une interdiction d'ouverture au public tel que précisé par arrêtés ministériels des 14 et 15 mars 2020.

L'association La Nef n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de cette crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, **arrêtés dans les conditions rappelées précédemment**, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents, sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Paris, le 15/05/2020*



Le Commissaire aux Comptes  
SARL LE - CAC

Vincent LAMY

**COMPTES ANNUELS**

**BILAN ACTIF**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

<b>ACTIF</b>	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	8 000.00		8 000.00	8 000.00
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	135 132.86	102 220.52	32 912.34	45 229.85
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations Financières (2)</b>				
Participations	259.25		259.25	259.25
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	650.16		650.16	2 600.56
Autres immobilisations financières	8 632.56		8 632.56	8 457.12
<b>TOTAL (I)</b>	<b>152 674.83</b>	<b>102 220.52</b>	<b>50 454.31</b>	<b>64 546.78</b>
<b>Comptes de liaison</b>				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				2 000.00
<b>Créances (3)</b>				
Créances redevables et comptes rattachés	324.00		324.00	2 119.00
Autres	83 461.73		83 461.73	123 565.00
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	47 600.47		47 600.47	21 434.34
<b>Charges constatées d'avance (3)</b>	700.00		700.00	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>132 086.20</b>		<b>132 086.20</b>	<b>149 118.34</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (V)</b>				
<b>Ecart de conversion actif (VI)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>284 761.03</b>	<b>102 220.52</b>	<b>182 540.51</b>	<b>213 665.12</b>
(1) Dont droit au bail	8 000.00			8 000.00
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

**BILAN PASSIF**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	58 102.33	42 451.04
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	-5 420.93	15 651.29
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	67 557.13	76 461.07
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>120 238.53</b>	<b>134 563.40</b>
<b>Comptes de liaison</b>		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charge		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Fonds dédiés</b>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
<b>TOTAL (IV)</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	17 105.23	27 076.70
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 573.36	1 573.36
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>	250.50	
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 958.05	13 098.91
Dettes fiscales et sociales	29 335.85	36 427.19
Redevables créditeurs		
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	78.99	92.23
<b>Instruments de trésorerie</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>		833.33
<b>TOTAL (V)</b>	<b>62 301.98</b>	<b>79 101.72</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>182 540.51</b>	<b>213 665.12</b>
(1) Dont à plus d'un an	6 765.78	16 732.52
(1) Dont à moins d'un an	55 536.20	62 369.20
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>		
Ventes de marchandises	893.71	1 419.03
Production vendue (biens et services)	58 524.18	95 552.73
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	241 973.41	248 243.72
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		3 970.93
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	7 222.23	4 079.53
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>308 613.53</b>	<b>353 265.94</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises	384.58	845.29
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	94 910.18	123 397.28
Impôts, taxes et versements assimilés	2 050.63	3 144.78
Salaires et traitements	137 292.43	134 209.72
Charges sociales	50 902.93	51 269.85
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 634.83	14 133.57
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		
Subventions accordées par l'association	18 574.16	18 504.81
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>317 749.74</b>	<b>345 505.30</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>-9 136.21</b>	<b>7 760.64</b>
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		180.97
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)	5 126.58	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	3.35	3.77
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>3.35</b>	<b>3.77</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	243.43	368.76
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>243.43</b>	<b>368.76</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>-240.08</b>	<b>-364.99</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	8 903.94	9 806.67
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>8 903.94</b>	<b>9 806.67</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	-178.00	265.00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>-178.00</b>	<b>265.00</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>	<b>9 081.94</b>	<b>9 541.67</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>		1 467.00
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>-5 420.93</b>	<b>15 651.29</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>317 520.82</b>	<b>363 257.35</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>322 941.75</b>	<b>347 606.06</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)</b>	<b>-5 420.93</b>	<b>15 651.29</b>
<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>PRODUITS</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL PRODUITS</b>		
<b>CHARGES</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL CHARGES</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>-5 420.93</b>	<b>15 651.29</b>
* Y compris :   Redevances de crédit-bail mobilier Redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	9 081.94	9 541.67

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement CRC 99-01 relatifs aux associations et fondations ainsi que les prescriptions du règlement ANC 2014-03 et suivants relatifs au plan comptable général.

Le plan comptable des associations obligatoire à compter du 01.01.2020, n'a pas été appliqué

### Information au titre d'un évènement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un évènement majeur. L'association a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet évènement

### Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'association postérieurement à la clôture de l'exercice

A la date d'établissement des comptes de la NEF, l'association n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*Association LA NEF*

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans ans
- Installations techniques	3 à 5 ans ans
- Matériels et outillages industriels	2 à 10 ans ans
- Matériels et outillages	2 à 10 ans ans

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Association LA NEF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	8 000.00			
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers		131 381.44		1 317.32
		Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique		2 434.10			
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
<b>TOTAL</b>			133 815.54		1 317.32	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		259.00			
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		11 058.00		175.44	
<b>TOTAL</b>			11 317.00		175.44	
<b>TOTAL GENERAL</b>			153 132.54		1 492.76	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL</b>			8 000.00	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				132 698.76
		Matériel de transport				
	Mat. bureau, inform., mobilier				2 434.10	
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
<b>TOTAL</b>					135 132.86	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				259.00	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			1 950.40	9 283.04	
<b>TOTAL</b>			1 950.40		9 542.04	
<b>TOTAL GENERAL</b>			1 950.40		152 674.90	

# ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Association LA NEF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	<b>TOTAL</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>				
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles		87 010.57	13 634.83		100 645.40
Inst. générales agencem. amén.					
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.		1 575.12			1 575.12
Emballages récupérables divers					
	<b>TOTAL</b>	88 585.69	13 634.83		102 220.52
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88 585.69</b>	<b>13 634.83</b>		<b>102 220.52</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
<b>TOTAL</b>							
A. Immob. incorpor.							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Association LA NEF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	650.16	650.16	
	Autres immobilisations financières	8 632.56		8 632.56
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	324.00	324.00	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques	5 543.33	5 543.33	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	77 918.40	77 918.40		
Charges constatées d'avance	700.00	700.00		
<b>TOTAUX</b>		<b>93 768.45</b>	<b>85 135.89</b>	<b>8 632.56</b>
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	(2) des - Prêts accordés en cours d'exercice	1 368.39		
	(2) - Remboursements obtenus en cours d'exercice	3 318.79		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

# COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Association LA NEF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

## PRODUITS À RECEVOIR

### PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

288.00

Autres créances

77 918.40

Disponibilités

**TOTAL**

**78 206.40**

# TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Association LA NEF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	42 451.04	15 651.29		58 102.33
Résultat comptable de l'exercice antérieur	15 651.29		15 651.29	
Subventions d'investissement non renouvelables	76 461.07		8 903.94	67 557.13
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
<b>TOTAUX</b>	<b>134 563.40</b>	<b>15 651.29</b>	<b>24 555.23</b>	<b>125 659.46</b>

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Association LA NEF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	17 105.23	10 339.45	6 765.78	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	1 573.36	1 573.36		
Fournisseurs & comptes rattachés	13 958.05	13 958.05		
Personnel & comptes rattachés	14 390.71	14 390.71		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	14 424.62	14 424.62		
Etat & Impôts sur les bénéfiques				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	171.20	171.20		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	349.32	349.32		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	78.99	78.99		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>62 051.48</b>	<b>55 285.70</b>	<b>6 765.78</b>	

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exer.

(2) Montant divers emprunts, dett/associés

# COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Association LA NEF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

## CHARGES À PAYER

### CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

### MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	130.24
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 862.16
Dettes fiscales et sociales	8 833.75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

### TOTAL DES CHARGES À PAYER

**13 826.15**

# PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

*Association LA NEF*

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
ext pen tva 2018		178
QUOTE SUBV INV VIREE RESULT EX.		8 904
<b>TOTAL</b>		<b>9 082</b>